

## Devenez partenaires du Festival Musical Durtal, édition #3

L'association durtaloise "Les Concerts de Pierric" se donne pour ambition de permettre au plus grand nombre d'accéder plus facilement à la musique classique. L'association a choisi la ville de Durtal (49) située dans le haut Anjou (sortie 11 de l'A11) pour implanter un festival chaque année la première semaine de juillet autour du Château de Durtal.

La prochaine session aura lieu les **jeudi 29 juin, vendredi 30, samedi 1 et dimanche 2 juillet 2017**.

Ce festival réunit aussi bien des publics éloignés de la musique classique que des mélomanes avertis. Huit à dix concerts de musique de chambre seront donnés par de très grands artistes de niveau international.

En marge des concerts, des activités culturelles et touristiques sont programmées, afin d'animer le cœur de la ville dans un esprit festif et convivial. Ces événements, animés par des acteurs régionaux, des entreprises et des associations locales, rythmeront la ville afin de présenter aux festivaliers notre mode de vie, nos savoir-faire et le charme de nos singularités.

Il s'agit aussi de créer un lieu de rencontre, d'échanges musicaux, culturels et humains. L'association s'attachera à promouvoir le festival au niveau local, national et international.

Pour nous soutenir, vous pouvez rejoindre notre association, faire un don ou devenir bénévole. Vous pouvez également nous aider en faisant connaître le festival autour de vous.

Si vous êtes une entreprise, vous pouvez devenir partenaire.

Ce partenariat vous sera bénéfique en termes de notoriété et de retombées économiques.

Les dons peuvent être réalisés en numéraire, en mise à disposition de biens ou de matériel, en fourniture de marchandises, en exécution de services, ou en mise à disposition de compétences, de techniques ou de savoir-faire.

En particulier, vous pourriez nous soutenir dans les domaines suivants :

Financement des cachets des artistes, aide à la communication et à la logistique, prêt de matériel, de véhicules, de mobilier, financement de places à prix réduits.

Vous pouvez également organiser un cocktail en invitant vos salariés ou vos clients en présence des artistes et des organisateurs du festival. Nous avons un espace privatisé prévu à cet effet.

En contrepartie, Le Festival Musical Durtal s'engage à inclure le nom, le logo, et le lien web de votre entreprise sur tous nos supports de communication (flyers, affiches, générique des films, site internet).

Vous pouvez également être présent sur un stand du village des partenaires situé sur la Place de la Grande Terrasse de Durtal.

Tous ces dons peuvent être valorisés et faire l'objet de déduction d'impôt.

***Pour les personnes physiques, ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant des sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable.***

***Pour les entreprises, la loi de 2003 permet de déduire 60% de ce don du résultat comptable. Ce montant est plafonné à 5 % du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise.***

**Contact :** André Logeais 06 95 61 24 61 [contact@festivalmusicaldurtal.fr](mailto:contact@festivalmusicaldurtal.fr)